

ADVANCE QUESTIONS TO NIGER

SECOND BATCH

BELGIUM

- Le Niger a adopté en 2011 une législation permettant un renforcement de la lutte contre le terrorisme. La Belgique comprend la nécessité d'agir contre le terrorisme mais note que la définition dans cette loi 'd'actes terroristes' pourrait amener à des restrictions de la liberté d'opinion et d'expression ainsi que de la liberté d'association et de la liberté de religion ou de conviction, restrictions qui semblent disproportionnées par rapport à l'objectif de la lutte contre le terrorisme. Est-ce que le Gouvernement prévoit des ajustements à la législation de 2011 pour veiller au respect des engagements internationaux en matière de droits de l'homme du Niger ?
- En outre cette même législation prévoit pour différents crimes la peine de mort, même si le Niger vient de prendre des engagements pour abolir la peine de la mort dans la foulée du moratoire de fait en application depuis 1976. La Belgique se réjouit de ces pas importants vers l'abolition de la peine de mort par le Niger et demande quelles sont les mesures prévues pour adapter aussi la loi pour la lutte contre le terrorisme de 2011 à la position abolitionniste du Niger ?
- Finalement la délégation belge attache une grande importance au fonctionnement des organes des traités qui veillent à l'application des principales conventions en matière des droits de l'homme auxquelles le Niger a adhéré. Un retard important dans le rapportage par le Niger semble s'être accumulé. Quelles sont les causes de ce retard et quelles mesures pourraient être prises pour rattraper ce retard ?